

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Exercice 2025

Frédéric BURNIER FRAMBORET,
Président,

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être
obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr*

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 CONTEXTE	3
1.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
1.4 ACTIVITES DU SERVICE	5
1.5 CARACTERISTIQUES DU PARC DES INSTALLATIONS CONTROLEES EN 2024.....	5
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
2.1 MODALITES DE TARIFICATION	7
2.2 RECETTES	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	8

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2025.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice concerné par le rapport, et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

1. Caractérisation technique du service

1.1 Contexte

Le service est géré au niveau ☐ Communal

☒ Intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : ☐ Non

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D301.0)

Le service public d'assainissement non collectif dessert 13 603 habitants (ce chiffre est une estimation), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 63 920.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est d'environ 21.28% au 31/12/2025 (21.27% au 31/12/2024).

Ce dernier traduit la part de l'assainissement non collectif sur la population totale. Plus ce taux est élevé plus l'assainissement non collectif est prédominant par rapport à l'assainissement collectif.

1.3 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

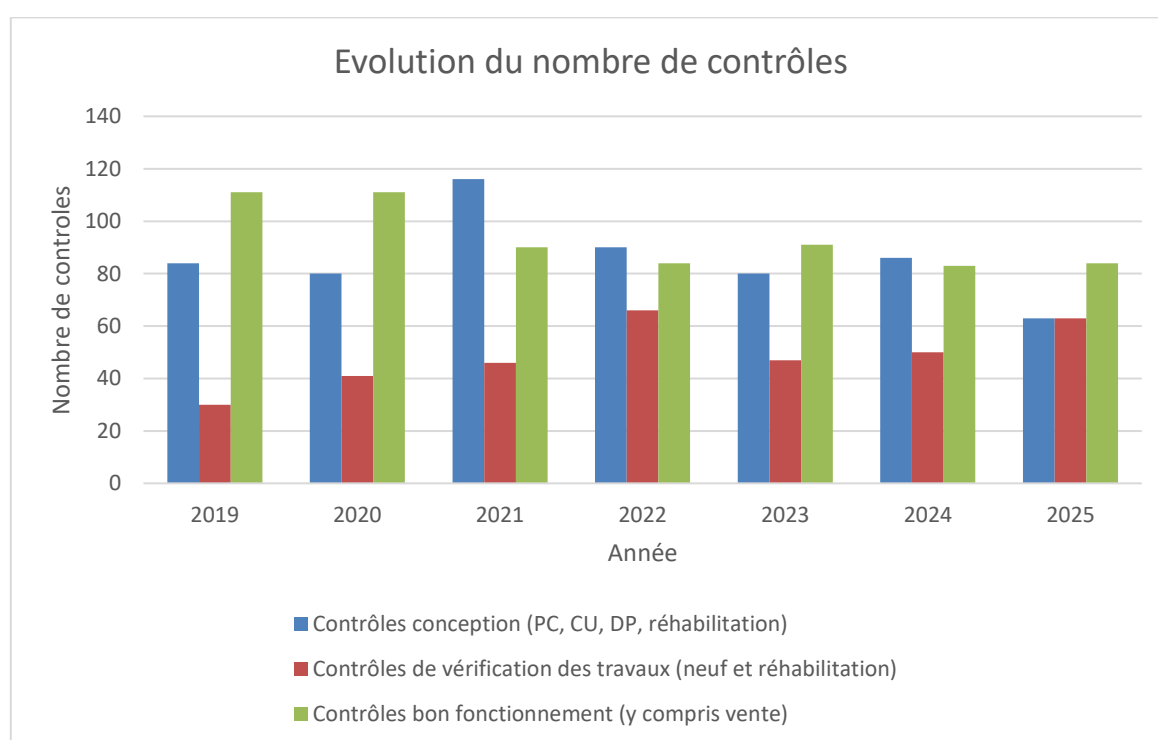
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100

	Nbre de points	Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	Oui	Oui
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	Oui	Oui
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	Oui	Oui
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	Non	Non
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	Non	Non
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

1.4 Activités du service

Prestations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôles conception (PC, CU, DP, réhabilitation)	84	80	116	90	80	86	63
Contrôles de vérification des travaux (neuf et réhabilitation)	30	41	46	66	47	51	63
Contrôles bon fonctionnement (y compris vente)	111	111	90	84	91	82	84

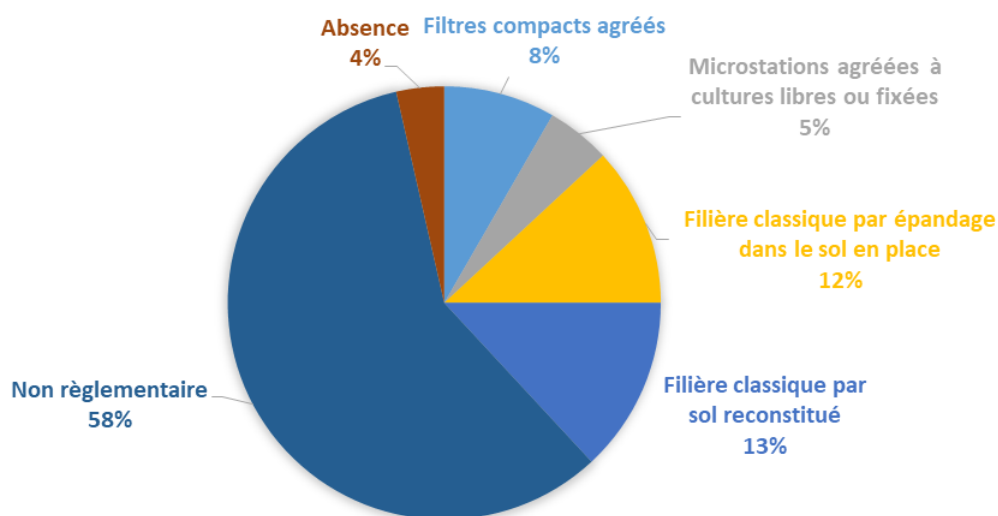


1.5 Caractéristiques du parc des installations contrôlées en 2025

1.5.1 Contrôles de bon fonctionnement des installations existantes

Lors des contrôles de bon fonctionnement, la majorité des installations d'assainissement non collectif rencontrées sont des filières non réglementaires (58%). Il s'agit en général d'installations incomplètes réalisées avant 2009 sur des terrains où la réalisation des filières classiques par fosse septique et épandage par le sol ou filtre à sable n'était pas possible (pente, place disponible...). Avant l'apparition des filières compactes agréées (filtres compacts ou plantés et microstation), il y avait peu d'alternatives techniques et réglementaires pour certaines habitations situées notamment en zone de Montagne.

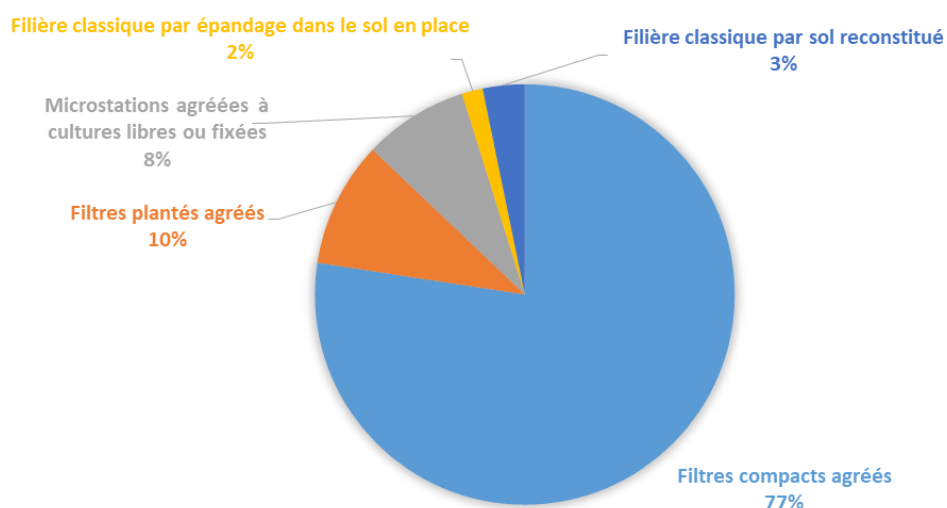
RÉPARTITION DES FILIÈRES LORS DES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT EN 2025



1.5.2 Contrôles des installations nouvelles ou réhabilitées

Lors des contrôles de bonne exécution, la majorité des installations d'assainissement non collectif mises en œuvre sont des filtres compacts agréés (77 %). Ensuite, on retrouve les filtres plantés agréés (10%) et les micro-stations (8%). Les filières classiques par fosse septique et épandage par le sol ou filtre à sable ne représentent plus que 5% des nouvelles installations ou réhabilitées.

RÉPARTITION DES FILIÈRES INSTALLATIONS NOUVELLES OU RÉHABILITÉES EN 2025



2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

PRESTATIONS DIVERSES	2025	2026
Contrôle de conception PC, DP ou réhabilitation avec rédaction d'une attestation de conformité	78,50 €	79,00 €
Contrôle de réalisation des travaux du neuf ou réhabilitation	190,50 €	192,00 €
Contre-visite	56,00 €	57,00 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	224,00 €	226,00 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière Urgente	448,00 €	452,00 €
Contrôle de bon fonctionnement (diagnostique ou périodique), dont plus fréquent	123,50 €	125,00 €

Les prix ont été actualisés par délibération 2025_11_06_D26 du Conseil d'Agglomération.

2.2 Recettes

Les contrôles ont été réalisés exclusivement en régie directe.

	Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire	Total
Facturation du service obligatoire	34 215,48 €		34 215,48 €
Autres prestations auprès des abonnés	- €		- €
Contribution exceptionnelle du budget général	- €		- €

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 177	1 244
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	~ 5 134	~ 5 211
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	~ 2 775	~ 2 799
Taux de conformité	~ 77.0 %	~ 77.6 %